

Tjenbé Rèd!



***Droit de réponse
de l'association
Tasse de Thé :
«Le Reggae est-il soluble
dans l'homophobie ?»***

(Précisions de l'association Tjenbé Rèd)

*Paris, le lundi 3 novembre 2008
Communication n°TR08SOC29B*

Suite à notre communiqué de presse n°TR08SOC29 du 18 octobre 2008 - *Anthony B fait un premier pas : Tjenbé Rèd lui propose d'aller jusqu'à signer le Reggae Compassionate Act (Le dialogue doit se poursuivre malgré les appels à l'annulation des concerts lancés de manière inappropriée par le Collectif Vigilance Citoyenneté et par Tasse de Thé) [1]* -, nous recevons, ce 2 novembre à 21h20, le droit de réponse suivant de l'association *Tasse de Thé* auquel nous sommes tenuEs, aux termes de l'article 13 de la *loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse*, de donner la même publicité :

* *
*

Droit de réponses de Tasse de Thé à Tjenbé Rèd : «Le Reggae est-il soluble dans l'homophobie ?»

Malgré les remarques récentes désobligeantes concernant notre colère légitime à l'encontre des concerts du chanteur reggae, notoirement homophobe, Anthony B, l'association et site Lesbien Tasse de Thé prend note des efforts méritants de l'association Tjenbé Rèd, qui depuis plusieurs années tente (avec d'autres) de convaincre - apparemment sans beaucoup de résultat, au regard de son nouveau communiqué [2] - les chanteurs d'un Reggae «spiritualo-calcinant» (Anthony B, Capleton, Sizzla, Admiral T...) de signer le «Reggae Compassionate Act», de ne pas se parjurer par la suite, et d'arrêter de chanter sur scène autant de «si vilaines choses pseudo-bibliques» du style : «Il faut les brûler !» etc. (voir quelques détails croustillants en ANNEXE) [3A], envers notre communauté homosexuelle.

Il est bon de noter également que signer une charte contre l'homophobie appelée : «Reggae Compassionate Act», ne devrait rien devoir à un sentiment de compassion condescendante... ni à un exercice de Communication entre communautés : L'homophobie n'étant plus une opinion depuis décembre 2004, mais un Délit puni par la Loi !

Aussi l'association Tasse de Thé demande l'application «simple» de la Loi Française !/ «L'homo-discrimination» s'apparente au racisme, sexisme, machisme, misogynie.../ Les propos publics contre les homosexuels sont désormais passibles des Tribunaux de Justice et de sanctions !/ «La loi française prévoit que ceux qui appellent à l'une des discriminations prévues par les articles 225-2 et 432-7 du Code pénal à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de son/leur orientation sexuelle seront punis d'un an d'emprisonnement et/ou de 45.000 euros d'amende...»/ Ce qui se passe de signatures, de volte-faces provocatrices et de commentaires... tout en conservant un caractère mnémonique et persuasif.

L'info est donc bien en ligne sur Tasse de Thé :

<http://www.tassedethe.com/cadres/souscadre/sos/migraine2.htm> [3B]

À bientôt,

Cordialement et toujours solidairement c'est évident, envers le récalcitrant «CAPLETON» !

Chantal Delatorre

Présidente de l'association «Tasse de Thé»

www.tassedethe.com

PS : l'association LGBT Tjenbé Rèd reste dans nos liens :

http://www.tassedethe.com/cadres/souscadre/rencontres/ailleurs_a.htm

Tasse de Thé, association et site Lesbien, milite pour le Droit au Mariage, égalité citoyenne des couples et Familles Homosexuels !

* *
*

Tjenbé Rèd prend acte de ce droit de réponse de l'association Tasse de Thé et souhaite apporter les précisions suivantes :

1°) Notre communiqué du 18 octobre dernier, auquel vous réagissez, n'avait bien évidemment pas pour objet d'être désobligeant à votre égard et nous vous présentons nos plus sincères regrets si vous l'avez pris comme tel. Il visait simplement à promouvoir la démarche de dialogue et de conciliation qui a permis à trois associations homosexuelles de Jamaïque et de Grande-Bretagne (*J-Flag*, *BGMAG* et *OutRage!*) d'amener cinq artistes majeurs du *reggae dancehall* (Beenie Man, Sizzla, Capleton, Buju Banton et Elephant Man) à signer un texte fort contre l'homophobie : le *Reggae Compassionate Act (RCA)*. Les quatre premiers ont depuis mis à mal leur signature, il est vrai, mais le dialogue semble avoir repris avec deux d'entre eux (Beenie Man et Sizzla) ; quant au dernier, il semble honorer son engagement.

2°) Nous ne contestons pas la gravité des paroles de ces chanteurs et de quelques autres [4]. Nous souhaitons simplement que le mouvement LGBT (lesbien, gai, bi & trans) se pose la question de son objectif et des moyens les meilleurs pour y parvenir. L'objectif est-il d'empêcher ces chanteurs de se produire en Europe ou bien de réduire la question homophobe en Jamaïque et aux Antilles ? Les deux termes de cette alternative ne sont pas forcément incompatibles l'un avec l'autre ; ils ne sont pas forcément pour autant *compatibles* l'un avec l'autre.

3°) Il convient d'y réfléchir avec les actrices et acteurs du *reggae dancehall* mais il est vrai qu'il est ardu d'établir le dialogue avec elles et eux. Depuis le 4 juin dernier [5], *Tjenbé Rèd* ne cesse de multiplier les offres de dialogue à leur attention. En cinq mois, nous avons péniblement obtenu deux rendez-vous avec trois de ces actrices et acteurs qui, pour intéressants qu'ils furent, restent à ce jour sans résultat puisque les personnes rencontrées poursuivent leur réflexion sur l'opportunité de prolonger ce dialogue ou même seulement de donner leur accord à la publication du compte rendu des entretiens déjà menés. Dans ces conditions, peut-on vraiment parler de dialogue ? Une nouvelle semaine commence : laissons-nous jusqu'à sa fin pour le dire.

4°) Il convient également d'y réfléchir avec les actrices et acteurs les plus concernées : les personnes LGBT vivant en Jamaïque et aux Antilles ou originaires de Jamaïque et des Antilles. À cet égard, les associations *J-Flag* (*Jamaica Forum for Lesbians, Allsexuals & Gays*), *BGMAG* (*Black Gay Men's Advisory Group*) ou *Tjenbé Rèd* (*Mouvement civique pour l'action & la réflexion sur les questions noires, métisses & LGBT en France ultramarine & hexagonale*) ont une expertise qui doit être prise en compte. Si ces associations estiment que le dialogue doit encore être recherché, sans doute savent-elles de quoi elles parlent ? Mais l'estiment-elles encore ? La question leur est ici posée.

5°) Il convient encore, puisque vous évoquez la question de la loi, d'y réfléchir avec des juristes. À cet égard, lorsque vous avancez que l'homophobie n'est plus une opinion mais un délit, il nous semble que vous vous laissez bercer par la propagande trompeuse d'une certaine classe politique qui a fait croire au mouvement LGBT qu'il avait gagné pour mieux l'endormir - avec un certain succès, d'ailleurs, nous semble-t-il. Seules certaines discriminations homophobes, seuls certains propos homophobes sont susceptibles d'être punis par la loi - avec quelles difficultés ! Vous souhaitez par exemple punir d'éventuels propos homophobes proférés par Capleton en Jamaïque ? Bon courage ! Il faut d'abord être au courant dans les trois mois, délai de prescription oblige : dans le cas présent, nous avons seulement appris ce 29 octobre 2008 qu'il avait, le 25 décembre 2007, enfreint le *RCA* - et encore sommes-nous plus vigilantEs que la moyenne sur le sujet ! Il faut ensuite, à supposer respecté ce délai de prescription, assigner l'auteur des propos devant une juridiction française : là encore, bon courage pour trouver un huissier jamaïcain qui délivrera une assignation en Jamaïque... à supposer même que cela soit juridiquement envisageable. Vous préférez attendre qu'il vienne gentiment interpréter ses titres litigieux sur le territoire national ? Mais ces chanteurs sont comme vous, du moins leurs représentantEs en France, parfaitement au courant de la loi

française et ils s'en gardent bien ! Et quand bien même ils se lâchent un peu, comme Sizzla les 17 et 18 juin 2007 à l'Elysée Montmartre à Paris, selon le site Internet Reggae.fr [6], aurez-vous payé un huissier créolophone pour qu'il le constate sur place ? Car ces artistes ont le don de s'exprimer en créole jamaïcain, un créole anglophone qui rend leurs propos deux fois plus incompréhensibles à l'oreille de l'huissier que vous aurez pourtant payé à prix d'or - n'est-ce pas ? À bien des égards, la *loi n°2004-1486 du 30 décembre 2004 portant création de la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité* est une imposture qui nous a fait croire que nous avons changé la société, alors qu'elle est tellement inapplicable que la société au contraire s'en sert pour exprimer en toute impunité son homophobie ordinaire. Une seule décision de justice a été rendue après son adoption, contre le député Christian Vanneste qui ne cesse depuis de récidiver en toute impunité après avoir mis à genoux financièrement *Act Up-Paris*, le *SNEG* et *SOS homophobie* qui ont gagné mais ont dû régler de lourds frais de justice ! Eh oui, les frais d'avocat sont rarement mis à la charge de la partie qui succombe... C'est aussi pour ces raisons que nous avons rarement appuyé nos démarches précédentes sur la loi, mettant plutôt en avant la vigilance républicaine et la recherche du dialogue.

Pour finir, nous avons l'honneur de vous informer que le site Internet de votre association figure désormais dans nos liens [7] et que les termes dont vous nous reprochez l'usage sur ce site ne figuraient pas tous parmi nos propos ou ne vous étaient pas tous destinés. Nous vous remercions de votre attention et vous renouvelons l'expression de notre solidarité militante ! :-)

*Pour Tjenbé Rèd
(Stop Murder Music France)
Le président, David Auerbach Chiffirin
tjenbered@hotmail.fr
06 12 95 16 21*

[1] 18 octobre 2008 - *Anthony B fait un premier pas : Tjenbé Rèd lui propose d'aller jusqu'à signer le Reggae Compassionate Act (Le dialogue doit se poursuivre malgré les appels à l'annulation des concerts lancés de manière inappropriée par le Collectif Vigilance Citoyenneté et par Tasse de Thé)* - Communiqué de presse n°TR08SOC29

<http://www.tjenbered.fr/2008/20081018-00.html>

[2] 30 octobre 2008 - *Le chanteur homophobe Capleton viole le Reggae Compassionate Act et arrive en tournée en France et en Europe (Tjenbé Rèd devient relais du réseau Stop Murder Music en France et appelle les associations qui défendent les droits humains à une mobilisation résolue contre les propos de Capleton, aspirant «brûleur de pédés»)* - Communiqué de presse n°TR08SOC33

<http://www.tjenbered.fr/2008/20081030-00.html>

[3A1] Tasse de Thé/ ANNEXE/ POUR INFO :/ *Extrait du Communiqué du 18/10/2008 de l'association Tjenbé Rèd/ «(...) En 1996, Anthony B, chanteur de reggae dancehall jamaïcain, interprète «Bun Down Sodom» («Brûler Sodome»), signalée comme l'une des 207 chansons les plus homophobes du reggae dancehall par le site Internet «Murder Inna Dancehall»/ En 1998, il interprète «Cut Out That» («Trancher ça»), une autre des 207 chansons signalées par «Murder Inna Dancehall», avec notamment ces paroles : «A go bun all saddom whey dem practice», que l'on pourrait traduire par : «Je vais brûler tous les sodomites où qu'ils sévissent»./ En août 2001, un entretien avec Anthony B publié par le magazine «Reggae Massive» lui prête les propos suivants [3A2] :/ «Il n'y a pas d'égalité des droits pour les homosexuels... Les homosexuels sont mauvais... C'est une abomination... Ces gens sont contre la nature... Les homosexuels ne devraient pas avoir une place dans la société. Pourquoi devrais-tu les autoriser ? Si mon fils est homosexuel, je le tue. Car j'ai foi en Dieu... Les personnes qui donnent des droits aux homosexuels ne connaissent pas Dieu et ne connaissent rien à l'amour ni à la nature... Quand je vois deux bêtes en train de se reproduire, ou un homme et une femme faisant l'amour... Si tu luttas contre ça, tu n'es pas dans la vie...»./ En 2002, Anthony B interprète «Chi Chi Man» («Pédé») et «No Apology» («Pas d'excuse»), qui figurent également dans la liste établie par «Murder Inna Dancehall»/ En 2002 puis 2005, il reprend les chansons «Bun Down Sodom» et «Cut Out That»/ En 2004, par ailleurs, deux associations noires et antillaises, Jamaica Forum for Lesbians Allsexuals & Gays (en Jamaïque) et Black Gay Men's Advisory Group (au Royaume-Uni), lancent la campagne internationale Stop Murder Music avec le soutien de l'association «OutRage!»/ Le 13 juin 2007, ces associations parviennent à un accord négocié avec Eddie Brown de la société Pride Music, une figure du reggae dancehall, et publient le Reggae Compassionate Act (RCA), une charte éthique issue des communautés noires et antillaises. Les plus importants acteurs de l'économie du reggae dancehall en Europe soutiennent cet accord : Michel Jovanovic (Mediacom France), Klaus Maack (Contour Germany), Peter Senders (Panic Productions Holland), Fabrizio Pompeo (Tour de Force Italy), Julian Garcia (Roots and Vibes Spain) et Tim Badejo (Dubble Bubble Scandinavia). Plus encore, cet accord porte la signature de Capleton et de Sizzla, artistes emblématiques de la scène reggae dancehall/ Le 11 octobre dernier, le maire de Vitry-le-François a décidé d'interdire son concert prévu le 12 à l'Orange Bleue, appuyant notamment sa décision sur les éléments avancés par «Murder Inna Dancehall» (ainsi : «Les Bobo Shanti, qui comprennent des chanteurs populaires de reggae dancehall comme Sizzla, Capleton ou Anthony B, condamnent tout ce qui ne va pas dans le sens de leur croyances et appellent à brûler les politiciens, le Vatican, les pédés... Ces chanteurs se défendent en expliquant que c'est d'un feu spirituel qu'il s'agit»)/ Le 14 octobre, Tjenbé Rèd (Mouvement civique pour l'action & la réflexion sur les questions noires, métisses & LGBT en France ultramarine & hexagonale) demandait à Anthony B de signer le Reggae Compassionate Act (...)/ Aujourd'hui, Anthony B n'est toujours pas signataire du «Reggae Compassionate Act». Il est en tournée en Europe. (...))*

[3A2] *En référence à la déclaration sur la pg 37 en «Reggae Massive» en 2001, son avocat déclare qu'«il n'y a pas de souvenir de cette déclaration...»*

[3A3] *AUTRES RAPIDES INFOS/ WEB :/ «... quelques riches Bobos, ex ghetto-youths, donnent le ton en ce nouveau millénaire. Leur bizness : la musique proscrite dans le camp : le Dancehall, véritable machine musicale à l'assaut de la planète. Ils ont pour nom Sizzla, Capleton, Anthony B, Jah Thunder, Junior Reid, Determine, Jah Malo, ou encore Ras Shiloh./ Les deux premiers étaient en concert à la Martinique respectivement en juillet puis en août. Deux shows orchestrés avec brio dans une ambiance survoltée et résolument pacifique. Leur leitmotiv : le feu, le «Faya burning», le «More fire», la purification... un pyro-lexique que chantaient déjà les anciens nyabinghis, mais avec des*

relents plus symboliques et spirituels. Aujourd'hui les voix du ghetto se parent d'une rage affirmée contre la société blanche, contre le Vatican et son pape, l'ONU ou les homosexuels.»/ Source :

http://www.jenndoubout.org/article.php?id_article=160

[3A4] *Admiral T. Interdit de concert pour propos homophobes/ La tournée française d'Admiral T, un chanteur de reggae-dancehall antillais ne passera pas (...) Alerté par l'association «Les oubliés de la mémoire» sur les propos homophobes contenus dans plusieurs textes de ce Guadeloupéen, Hervé Sansoneto a décidé d'annuler ce concert, en accord avec le maire de la ville Pierre Cohen. Le patron du Bikini risque peut-être une procédure judiciaire pour rupture de contrat avec l'artiste, mais il a préféré s'abstenir d'entacher l'image de la nouvelle grande salle de concert de Ramonville, et celle de son maire, candidat aux Municipales de Toulouse. En 2001, rappelle sur son site le journal Têtu, Admiral T chantait «Batty Boy Dead Now» («à mort les pédés maintenant»). En 2003, dans «Gwadada» («Guadeloupe»), il dressait la liste des malheurs qui selon lui frappent la Guadeloupe : le chômage, les agressions, les conflits sociaux, la sorcellerie, la drogue, l'insécurité routière... et l'homosexualité. En 2004, dans «Burn Pédofil» («Brûlez les pédophiles»), il assimilait homosexualité et pédophilie et chantait : «Pédophile sé papa macoumè !» («Un pédophile c'est un père pédé !»). «Depuis, précise Hervé Hirigoyen de l'association toulousaine «Les oubliés de la Mémoire» Admiral T multiplie les déclarations à la presse en affirmant qu'il a toujours été contre l'homophobie. Son avocat dit qu'il a un esprit humaniste ! (...)/ Source article :*

<http://www.ladepeche.fr/article/2007/11/06/157598-Admiral-T-Interdit-de-concert-pour-propos-homophobes.html>

[3A5] *Sizzla rentre en Jamaïque après que la préfecture de l'hérault.../ 29 mai 2008... Après avoir réaffirmé son intention de respecter le Reggae Compassionate Act, le chanteur de reggae homophobe Sizzla a finalement annulé sa tournée.../ Source article :*

http://www.lepost.fr/article/2008/05/29/1199988_sizzal-rentre-en-jamaique-apres-que-la-prefecture-de-l-herault-ai-encore-annule-un-concert-prevu.html

[3A6] *et «Au terme de trois ans de campagne Stop Murder Music, les associations de défense des droits des homosexuels sont parvenues à leur but : obtenir les accords écrits d'artistes acceptant de renoncer à chanter des textes homophobes, après avoir signé le Reggae Compassionate Act. Les premiers signataires ont été Beenie Man, Sizzla, Capleton et Buju Banton, quatre des artistes les plus visés par la campagne./ Sauf que... Quelques semaines plus tard, Beenie Man et Buju Banton reviennent sur leur engagement./ La lutte continue.»*

[3A7] *Voir aussi l'intéressante définition de l'histoire RASTAFARI sur l'encyclopédie en ligne WIKIPEDIA/ «(...) Enfin, les rastas ont un fort attachement aux textes sacrés, à la méditation religieuse et recherchent en permanence à se rapprocher du lien ancestral qui les unit à l'Afrique et à leurs origines. En particulier, le traitement des femmes et des homosexuels est abordé d'une manière qui serait qualifiée de traditionaliste. (...)»/ Le mot paraît bien faible !*

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Rastafarisme>

[3B] *Tasse de Thé/ (grosses) MIGRAINES*

http://www.tassedethe.com/cadres/souscadre/sos/migraine2.htm#ANTHONY_B

<http://www.tjenbered.fr/2008/20081030-99.pdf>

[4A] Liste *SMM - Stop Murder Music* (au 31 décembre 2004) : Alex McCalla (groupe T.O.K.), Beenie Man, Bounty Killer, Buju Banton, Capleton, Craig Thompson (groupe T.O.K.), Elephant Man, Roshaun Clarke (groupe T.O.K.), Sizzla (ou Sizzla Kalonji), T.O.K., Vybz Kartel, Xavier Davidson (groupe T.O.K.)

[4B] *OutRage!/ REGGAE STARS RENOUNCE HOMOPHOBIA/ Beenie Man, Sizzla & Capleton sign deal/ Historic agreement to stop "murder music"/ London/ 13 June 2007*
<http://www.petertatchell.net/popmusic/reggaecompassiondeal.htm>
<http://www.tjenbered.fr/2007/20070613-99.pdf>

[4C] Liste *MID - Murder Inna Dancehall* (au 4 novembre 2008) : Admiral Bailey, Admiral T, Akon, Alozade, Angel Doolas, Anthony B, ARP, Assassin, Baby Cham, Baby G, Beenie Man, Black-er, Bounty Killer, Brian, Buju Banton, Bunny Wailer, Busta Rhymes, Cam'ron, Capleton, Chicken, Chuck Fender, Congo Natty, Daddy Mory, Damian Marley, Delly Ranks, Demo Delgado, DJ Collateral, Dr. Evil, Easy Star All-Stars, Elephant Man, Filco Ranks, Frisco Kid, Gabriel, Galaxy P, General B, General Degree, General Levy, Ghetto Max, Gringo, Hammer Mouth, Harry Toddler, Hawkeye, Horace Andy, Hot Shot Crew, Jigsy, Jigsy King, Juelz Santana, Junior Demus, Junior Kelly, Junior Reid, Kardinal Offishall, Kevin Evil, Kiprich, Krys, Lady Saw, Lexxus, Lovindeer, Lovy Jam, Macka Diamond, Mad Cobra, Mavado, Mega Banton, Menny More, Misty In Roots, Mr. Chicken, Mr. Easy, Mr. Vegas, Ninja Ford, Notch, Pan Head, Pierpoljak, Predator, Professor Nuts, Rally Bop, Ranking Toyon, Ras Berry, Red Dragon, Sanchez, Sayrus, Scare Dem Crew, Shabba Ranks, Singer J, Sizzla, Spragga Benz, Stapler, T.O.K., Tappa Zukie & Family, Terror Fabulous, Tony Gold, Top Cat, Twins Of Twins, Virgo Man, Vybz Kartel, Ward 21, Warrior King, Wayne Marshall, Wickerman, Yellowman, YT
<http://soulrebels.org/dancehall.htm>

[4D] De : [MID]/ Envoyé : mardi 4 novembre 2008 06:11/ À : david@auerbach.fr; contact@tjenbered.fr/ Objet : modification à apporter sur TR08SOC29B/ *Salut David, / Je viens de lire votre dernier PDF. il faudrait y apporter des modifications dans la liste d'artistes prise sur mon site web (page 7 de votre PDF):/ Peter Tosh ne devrait pas y figurer. La chanson nommé MUST GET A BEATEN est une reprise faite par Buju Banton et dans le contexte de 2005 elle est maintenant homophobe, mais rien n'indique que la chanson de départ (1968) s'adresse à la communauté LGBT./ Sean Paul ne devrait pas y figurer. Une de ses chansons (non homophobe) fait simplement parti d'un'medley' comprenant des chansons homophobe, voilà pourquoi son nom est mentionné sur mon site./ Dans un esprit similaire, les artistes ayant écrit des chansons faisant référence à Sodom & Gomorrah (Dillinger, Lutan Fyah, Steel Pulse, Black Uhuru, Errol Brown, The Twinkle Brothers, The Congos et Sonny Okosun) ne devrait pas figurer dans votre liste, afin de garder la liste pertinente. Ces chansons sont peut-être écrite avec un sentiment d'homophobie, mais rien n'est prouvé car elle n'adressent pas spécifiquement l'homosexualité à l'intérieur des paroles. Je les ai mentionné afin de démonter la nuance entre le reggae des années 70 et le ragga actuel./ Merci pour ton implication./ [MID]*

[4E] Liste *ANA - An Nou Allé* (au 7 août 2006) : Admiral T, D. Pleen, Krys, Lieutenant, Straika
<http://www.annoualle.org/>

[5] 4 juin 2008 - *Tjenbé Rèd propose le dialogue aux amateurs de dancehall (RDV samedi 7 juin à 16 heures, Paris)* - Communiqué de presse n°TR08POL11
<http://www.tjenbered.fr/2008/20080604-00.html>

[6] REGGAE.fr/ Sizzla - Live à L'Elysée Montmartre/ (28/06/2007)/ *Sizzla à Paris en live ! La date était cochée sur nos calendriers depuis déjà trois mois. 4 ans qu'on attendait de revoir cet artiste aussi talentueux que controversé. Le 17 et le 18 juin à l'Elysée Montmartre dès 20h, nous avons donc rendez-vous avec Sizzla, un des artistes les plus appréciés de la scène nuroots et dancehall jamaïcaine. [...] L'assistance est très réceptive au show et Sizzla se permet de chanter ou plutôt de faire chanter habilement au public «Nah Apologies»... Il ne se prive pas non plus d'avoir quelques propos qui pourraient prêter à confusion vu qu'il vient de signer le [Reggae Compassionate Act]. [...]*
http://www.reggae.fr/lire-article/927_Sizzla---Live-a-L-Elysee-Montmartre.html
<http://www.tjenbered.fr/2007/20070628-99.pdf>

[7] <http://www.tjenbered.fr/liens3.html>

www.zeboutik.biz

© TJENBÉ RÈD ! Mouvement civique pour l'action & la réflexion
sur les questions noires, métisses & LGBT (lesbiennes, gaies, bi & trans)
en France ultramarine & hexagonale
Association loi 1901 fondée le 1er mai 2007, déclarée le 24 mai 2007,
Journal officiel du 16 juin 2007
CCP Paris 5355746U | IBAN FR94 2004 1000 0153 5574 6U02 070 | BIC PSSTFRPPPAR |
SIRET 500 965 678 00013 | NAF/APE 913E
Membre du Comité consultatif des associations ultramarines
près la Délégation interministérielle pour l'égalité des chances des Français d'outre-mer
Membre de l'UNOM | Union nationale de l'outre-mer français
Membre du RAAC-sida | Réseau des associations africaines et caribéennes
agissant en France dans la lutte contre le sida
Membre du CRAN | Conseil représentatif des associations noires en France
Membre associé, Observateur de la Fédération française des Centres LGBT
Membre du collectif UCIJ | Uni(e)s contre l'immigration jetable
Stop Murder Music France, relais du réseau Stop Murder Music en France
Signataire de la Charte francilienne des intervenants en éducation pour la santé
et membre du Schéma régional d'éducation pour la santé en Île-de-France
Signataire de la Charte de la Coordination française pour le droit d'asile
Signataire de l'Appel pour un moratoire universel sur la peine de mort
lancé le 6 août 2007 par la Coalition mondiale contre la peine de mort
Signataire du pacte interassociatif Ni Pauvre, Ni Soumis du 4 février 2008
Soutien du collectif DroitsEtProstitution
Courriels : contact@tjenbered.fr | MSN : tjenbered@hotmail.fr |
Myspace : <http://www.myspace.com/tjenbered> | Site Internet : <http://www.tjenbered.fr/>
ligne d'écoute et d'information : +33 (0)6 10 55 63 60 (24h/24, répondeur à certaines heures)
113, boulevard Voltaire, 75011 Paris
